



( VAUCLUSE )

## AUTORISATION DE POSE D'ENSEIGNES

DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

SERVICE URBANISME

Tél: 04.90.04.37.50

Fax : 04.90.04.37.63

DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION		Référence dossier :
Déposée le : 25/02/2026	Complétée le :	N°: AP08400326S0002
Par :	SARL ARSENE VALENTIN	
Demeurant à :	637, AVENUE DE ROUMANILLE 84400 APT	Destination : Nouvelle enseigne
Représenté par :	MONSIEUR BLAIS CEDRIC	
Sur un terrain sis :	63 B AVENUE DE ROUMANILLE 84400 APT	
Références Cadastrales :	AI 197	

### LE MAIRE DE LA COMMUNE D'APT

**VU**, le code général de l'environnement et notamment les articles L 581 – 2 et suivants,  
**VU**, la loi n° 79-1150 du 29 décembre 1979, et notamment son article 7 interdisant la publicité dans les agglomérations des parcs régionaux,  
**VU**, le décret d'application n° 80 – 923 du 21 novembre 1980,  
**VU**, la loi du 02 février 1995 modifiant la loi du 29 février 1979 dans le sens du renforcement de la protection de l'environnement,  
**VU**, l'article 171 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie,  
**VU**, le règlement Local de Publicité (RLP) de la commune d'Apt approuvé le 06/12/2022,  
**VU**, la demande de **Monsieur BLAIS Cédric** en date du 25/02/2026, reçue en mairie le 25/02/2026,

## ARRÊTE

**Article 1** : L'autorisation de pose d'enseigne est ACCORDEE.

Les travaux décrits dans la demande n° AP 08400326S0002 peuvent être entrepris.

Fait à APT, le 27/03/2026  
**Le Maire de la Ville d'Apt**  
**Véronique ARNAUD-DELOY**

